

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1456

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 14 SEPTIES, insérer l'article suivant:**

L'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime est complété par un III ainsi rédigé :

« III. – Est interdit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fait de produire, stocker et vendre des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées conformément au Règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

« Est puni de six mois d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende le fait de produire, stocker ou vendre des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées par les autorités communautaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est plus acceptable que des pesticides dont l'utilisation est proscrite en France et/ou en Europe, continuent d'être produits sur notre sol pour être exportés, alors que leur dangerosité a été considérée comme suffisamment alarmante pour entraîner leur interdiction sur notre sol.

Cette hypocrisie, dont ont témoigné une enquête du journal Le Monde et un reportage du magazine de France Télévision « Cash investigation » au sujet de l'atrazine, pesticide très toxique interdit en France depuis 2001 mais dont 142 exportations ont été autorisées vers notamment 33 pays africains, la Chine, la Suisse, le Pakistan, le Soudan, l'Ukraine et l'Azerbaïdjan, ne peut plus durer.

Il s'agit d'une violation de la convention de Bâle mais aussi des droits de l'homme, selon les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur le droit à l'alimentation et sur les déchets toxiques.

Il convient que le législateur prenne ses responsabilités pour mettre un terme définitif à ces pratiques honteuses.

Cet amendement avait d'ailleurs été largement adopté par la Commission du développement durable.